

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE

Epreuve matière : RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

N° Anonymat : V211NAT1000098 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : Cas pratique Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Logo Navanne

Région Académique xxx
Secrétariat Général
Rectorat xxx

Ville, le

Affaire suivie par: xxx
S/c de la Voie hiérarchique

Note à l'attention de
N le Recteur relative
à l'organisation des
services déconcentrés des
ministres chargés de
l'Éducation Nationale et
de l'Enseignement Supérieur,
de la recherche et de
l'innovation

Objet: Préparation de la réunion des responsables des services
du rectorat prévue le 20 juin 2020 ayant pour
objet l'état d'avancement de la mise en oeuvre
de la réforme territoriale de notre région acadé-
-mique

1.1.2

Références : - Décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- Décret n° 2015-1834 du 30 décembre 2015 précisant les missions et modalités de recrutement du DRRT

- Circulaire du 12 juin 2019 relative à l'organisation Territoriale de l'État (OTE)

- Note adressée aux préfets le 14/01/2020

Annexe 1 : Déroulé de la réunion du 22 juin 2021 : proposition

Annexe 2 : Déroulé chronologique des différentes étapes

Dans le cadre de la réforme territoriale de l'État, qui vise à assurer un meilleur service aux usagers, le rôle des recteurs est modifié. Il est prévu un renforcement des compétences des 13 recteurs de régions métropolitaines. L'idée est de mieux répondre aux priorités du gouvernement en développant la proximité, en tenant compte des territoires. Aussi, on assiste à un souhait de l'État de clarifier les compétences : réunir les formations, certifications et services concernant la jeunesse, les sports et la recherche sous la houlette du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MENESRI) et transférer les compétences portées aujourd'hui par notre ministère à un autre d'emploi, de Travail et d'Urbanisme vers d'autres ministères dédiés. Gagner en lisibilité pour les usagers et

simplifier le dialogue avec les acteurs régionaux sont des objectifs importants. Aussi, afin de préparer notre réunion du 20 juin 2020 avec les responsables des services du rectorat, cette note rappelle dans une première partie les nouvelles évolutions de la mise en œuvre de la réforme territoriale pour notre académie et détaille dans une deuxième partie le positionnement de notre académie dans ce contexte actuellement.

I] les grandes lignes de la mise en œuvre de la réforme territoriale proposée par l'Etat le 20 novembre 2019

Trois objectifs importants portent ce projet. Premièrement, porter un projet régional cohérent et unifié en matière d'Enseignement et de formation pour la jeunesse (on voit par exemple le renforcement du rôle des DASEN et des IEN dans le pilotage pédagogique). Deuxièmement, apporter un pilotage régional des fonctions support (mutualiser les moyens, développer les interacteurs de proximité). Troisièmement, maîtriser un dialogue stratégique unifié avec les opérateurs régionaux. Pour ce faire, des mouvements d'agents et créations de nouvelles structures sont mises en œuvre.

A] la réforme Transformation jeunesse, engagement et sport entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021

Un rapprochement des DRADES et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports permettra de développer les projets autour du SNU. La création des DRARJ et la création des SGC (Services généraux Communs) permettront de finaliser les mouvements structurels déjà engagés.

B) Un dialogue régional renouvelé

Un recteur est nommé depuis le 5 février 2020 afin de prendre en charge l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Il a le rôle d'organisateur du dialogue et de pilotage des réorganisations des services dans notre région académique.

Dans la même optique, les délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) sont chargées de l'action déconcentrée de l'Etat dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation. 17 délégués régionaux sont nommés (D.R.R.T) le 30 décembre 2015 pour animer, coordonner les différents projets en matière d'Enseignement Supérieur, Innovation et Recherche.

Notre académie met en place progressivement cette organisation. La réunion du 20 juin 2020 avec les chefs de service de secteur est le moment de faire un point sur l'état d'avancement du projet pour notre académie.

II] Le positionnement de notre académie

A] Etat d'avancement de la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'ENESRI

Prévoir un annuaire fonctionnel pour la réunion

L'équipe pilote du projet est composée de plusieurs membres :

- Nomination le 5 février 2020 du Recteur délégué à l'ESRI

- Nomination du Secrétaire général de Région Académique (SGRA) le 30 janvier 2020

- Nomination du Directeur régional de l'Information et de l'Orientation (DRIO)

- Nomination du Directeur Régional de la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRFPIC)

- Nomination du Secrétaire Général de l'Académie Supérieure de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SGESR) le 4/1/2020

4/1/2020

2020

Epreuve - Matière :

Cas pratique

Session :

2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Les personnes nommées exerçaient déjà des fonctions de pilotage et d'encadrement dans une de nos deux académies constituant la Région académique.

Concernant le mise en place des sept services obligatoires dans le cadre de la réforme, cinq ont déjà été mis en place au 20 juin 2020 dans un souci de préservation de l'équilibre des territoires.

- la DRAIO (Direction Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation)

- la DRAAE (Direction Régionale Académique des Achats de l'État)

- la DRAES (Direction régionale Académique de l'Enseignement supérieur)

- la DRAFFPIC (Direction régionale académique de la Formation professionnelle initiale et continue)

- la DRAPIE (Direction Régionale Académique de la politique immobilière de l'État).

Un responsable par académie reste en responsabilité en sus de la création de 'un directeur régional.

Le recteur a alors en charge la décision d'arrêter le schéma de mutualisation qui est un des

points sur lesquels il convient d'avancer au fond d'un

B) Actions à conduire jusqu'au terme du processus

* Finaliser l'avancée des chantiers de création et restructuration des directions et des services

- Installer les deux autres directions régionales du schéma fixé par l'Etat

• la DRANE (Direction Régionale Académique de Numérique Educatif)

• la DRAREIC (Direction Régionale Académique des relations Européennes, internationales et de coopération)

- Création des Services Interacadémiques obligatoires

• Affaires juridiques

• Systèmes d'information

• Réflexion en cours sur la création d'un service d'étude statistique

les délégations seront publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

les responsables seront placés sous l'autorité fonctionnelle de chacun des recteurs.

* Transférer les missions jeunesse et sport pour le 1^{er} janvier 2021 du ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse (MENSJ) : soit au niveau de région académique et au niveau des DSDEN

Une DRASES (Direction régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports) sera créée au près de chaque recteur de région académique - Une mission départementale sera également créée au sein de chaque DSDEN. Le DRPT (Délégué régional) sera créé et nommé sur un emploi fonctionnel de DATE, placé sous l'autorité du recteur de région académique.

Un profingénieur de la DRASES a été désigné le 30 octobre 2019. (Nom à connaître pour la réunion)
Il occupe également la fonction de chef de projet SNU. (Service National Universel).

Au 1^{er} juin 2020, il faut proposer le nom d'un correspondant au préfet de département. (Vérifier si cela a été fait).

* Principaux points de validation

- Travaux préparatoires à prévoir en commissions

- Répartition des compétences entre les préfets et les Recteurs

Il n'est pas prévu de modifier le code juridique existant en matière de compétences des préfets. pouvoirs

Protocole publié en Février 2020.

Voici les points saillants essentiels sur lesquels vous pouvez appuyer votre bilan lors de la réunion du 20 juin 2020. La modification du calendrier qui a décalé le transfert des missions jeunesse et sport de 1^{er} juin 2020 au 1^{er} janvier 2021 demande de préciser les dates ultimes. Aussi vous voudrez bien trouver en annexes le déroulé de la réunion précisant cette présente note et le déroulé chronologique précisant les étapes nécessaires jusqu'à la mise, en place définitive de tous les services de la région académique.

Annexe 1

Déroulé de la réunion du
22 juin 2020

Invités : Responsables des services du rectorat
Directeurs nouvellement nommés
Préfigurateurs si déjà désigné
Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie

Président : N le Recteur de la région académique
N le Recteur délégué à l'ESRI

Début de la réunion : 14^h

① Accueil : Tour de table : présentation rapide des invités

② Présentation de l'ordre du jour :

③ Rappel du contexte : Réforme de l'OTE
cf présente note

④ Diaporama : Actions déjà réalisées : document
Actions à mener type à
Calendrier diffusion
Acteurs

⑤ Calendrier

⑥ Proposition d'axes de travail thématiques
en vue d'une réunion bilan et de briefing
pour septembre 2020
inscription des invités dans les commissions

⑦ Questions diverses

⑧ Fin de la réunion 16^{h00}

⑨ Diffusion du compte-rendu / Création d'un
document partagé

..8.1.1.2

Epreuve - Matière : Cas pratique Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Déroulé chronologique
Etapas nécessaires jusqu'à la mise en place
définitive de tous les services de la région
académique XXX

RAPPELS :

- Circulaire du 12 juin 2019 - Mise en Oeuvre des OTE
- Décret du 20/11/2019 - Rôle des recteurs
le recteur de région académique arrête un schéma de mutualisation des moyens entre les services des académies, qui intègre les services régionaux, interacadémiques et interrégionaux.

ETAPE 1 : CONSULTATION DES RESPONSABLES DE SERVICES EN POSTE FIN 2019
1^{er} BILAN / DIAGNOSTIC
CHOIX D'UNE EQUIPE PROJET

- 1^{er} janvier 2020 : Entrée en vigueur de la nouvelle gouvernance
2020-2022 - Mise en oeuvre progressive de la nouvelle organisation des services académiques
- 5 février 2020 : le Recteur délégué à l'ESRI est nommé en conseil des ministres

ETAPE 2 : CHOIX DES DIRECTEURS REGIONAUX
Janvier 2020 CHOIX DES LIEUX D'INPLANTATION DES
DIRECTIONS REGIONALES
↓
Juin 2020 DEMENAGEMENT
INSTALLATION
DEPLOIEMENT DU PREMIER SCHEMA DE
MUTUALISATION
Mise en place de 5 des 7 services obligatoires
(1^{er} juin 2020)
22^e juin 2020 : Réunion Point d'avancement
Bilan
Communication du bilan

ETAPE 3 : - INSTALLER LES DRANE
Acteurs: responsables de services et DRAREIC
Juin 2020 ^{Equipe projet/ Recteur} 1^{er} septembre 2020
↓
- Statuer sur le service Etudes Statistiques
- installer les services académiques
Affaires juridiques
Systèmes d'information
• Locaux
• Affecter des personnels
• Clarifier les missions et
les fiches de postes
- DIFFUSER AUX DIRECTEURS DEJA
NONNES (dont le DRRT) UN
DOCUMENT A RENSEIGNER SUR
LES ACTIONS DEJA REALISEES

PAR LEUR DIRECTION .

→ objectifs: mettre place la réflexion sur l'harmonisation des pratiques, le partage des compétences, la construction d'un dialogue commun, l'avancement des projets spécifiques.

EN PARALLELE, ETAPE 3 BIS : Transfert des

Missions Jeunesse et Sport

Chef de projet : Préfignateur nommé le 30/10/2019
DRAES

Coordonnateur : Correspondant départemental au volet
Jeunesse et sport
(cadre de la DDCS(PP))

1^{er} juin 2020
(délégué au
1^{er} janvier 2021)

Juin 2020

— Travaux préparatoires à poursuivre

→ acteurs : DASEN

Proposer un
schéma
d'organisation
au 1^{er} sept 2020
au Recteur

Préfet de département
DDCS(PP)

Recteur Région académique

Préfignateur DRAES

→ Thèmes : Cohésion sociale
Insertion, Travail,
Emploi

— Au 1^{er} janvier 2021 : proposer un organigramme
détaillé
Fiches de postes / missions

1^{er} janvier 2021 : Transfert des missions au
JES

Ministère Education Nationale
et Enseignement Supérieur

11/12

Des guides RH et des documents supports sont en cours d'élaboration afin de vous accompagner dans cette démarche de déploiement du projet.

L'enjeu est de garantir la continuité du service et la réactivité des services dès le 1^{er} janvier 2021.

ETAPE 4 : TRANSFERT JURIDIQUE

- Publication au plus tard le 01/12/2020 du décret de transfert des personnels, après avis des instances de dialogue social compétentes, relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre.